

Janvier - Mai 2008

ÉDITORIAL

Alain THELLIER

Les Hamsters ne verront pas le réchauffement climatique.

C'est une époque de prise de Conscience où de grands débats sur l'Environnement s'ouvrent enfin : Les débats de Bali sur le réchauffement climatique, le Grenelle de l'Environnement et même la révision de notre SDRIF (Schéma directeur de notre région).

Et pourtant deux fléaux continuent de décimer la Nature : l'Urbanisation bien sûr et surtout l'Agriculture intensive dont les surfaces sont encore bien plus considérables.

Ainsi, je prends en exemple notre Grand Hamster (Cricetus cricetus), sympathique gros rongeur limité à la plaine d'Alsace, habitués durant des siècles à stocker ses provisions dans son terrier et surnommé ainsi "Marmotte de Strasbourg". Bien trop tardivement, il passa de la liste des nuisibles à celles des protégés et maintenant il n'en resterait plus que 300 en tout... et voilà déjà presque l'extinction comme pour l'Ours.

Et pour quelle raison ? La même que pour le rôle des genets, la cigogne ou l'orchis punaise : la disparition des milieux agricoles traditionnels à riche biodiversité au profit de l'agriculture intensive, irriguée, traitée, remembrée, OGMisée... Les Hamsters ne savent pas cueillir le Mais.

Ainsi ces champs intensifs sont devenus une SURFACE PERDUE pour la Nature et c'est vraiment une perte énorme de surface. Néanmoins, parfois nous culpabilisons sur notre consommation : bois tropicaux, sapins de Noël, papier gaspillé, etc...

Pourtant il vaut mieux une peupleraie pour faire du papier que du maïs irrigué à perte de vue ; une forêt tropicale valorisée car seules les essences nobles y sont sciées que du coton ou du soja OGM à perte de vue ; une plantation de jeunes sapins que du colza traité à perte de vue...

Ainsi aucun type de produit agricole n'est foncièrement mauvais, donc inutile de tout boycotter il faut juste les Consommer Mieux. En tant que consommateur nous pouvons orienter cette Agriculture, cette Nature, ce Monde en privilégiant des produits respectueux de l'Environnement Naturel et Humain : Bois certifié FSC, Agriculture Biologique (AB), Label Rouge, AOC et autres Commerce Équitable.

Joyeux Noël à Tous et pensez y un peu lors de vos achats.

Le Président
Alain THELLIER



Sortie au Parc de la Poudrerie de Sevran (juin 2007).

Retrouvez l'ANCA sur internet :

<http://association.anca.free.fr/>

Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA)



44, avenue des fauvelles
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 09 19 69
E-mail : association.anca@free.fr

ZNIEFF des Vergers du Bel-air à Neuilly-Plaisance

Loïc Lelardoux

Les Vergers du Bel-air à Neuilly-Plaisance représente l'une des stations d'*alytes obstetricans* les plus importantes du département et du Plateau d'Avron. Composé de vergers, de haies, de jardins potagers et de friches, le site est exposé plein Sud permettant un réchauffement idéal des petites mares pour les têtards d'*alytes*. Plusieurs naturalistes, dont Michel Jacquin y ont creusé des mares représenté par un cortège de batraciens pionniers : *alytes obstetricans*, *triturus vulgaris*, *triturus helveticus* et *bufo bufo*. Il y a aujourd'hui 9 points d'eau de reproduction à batraciens sur la ZNIEFF. Malheureusement, la zone Ouest se dégrade fortement d'année en année en se transformant en zone de déchets et d'activité d'entreprises de bâtiment. L'association fera son possible pour préserver cette zone remarquable, classé depuis peu NATURA 2000, dans le périmètre du Plateau d'Avron.

Cinéma

Le Renard et l'Enfant

Yannick Lelardoux

Au cinéma en ce moment, je vous recommande ce magnifique film naturaliste.

L'histoire. Un matin d'automne, au détour d'un chemin, une petite fille aperçoit un renard. Fascinée au point d'oublier toute peur, elle ose s'approcher. Pour un instant, les barrières qui séparent l'enfant et l'animal s'effacent. C'est le début de la plus étonnante et de la plus fabuleuse des amitiés. Grâce au renard, la petite fille va découvrir une nature secrète et sauvage. Commence alors une aventure qui changera sa vie, sa vision et la nôtre...



Ballades & observations

Garonor - Aulnay-sous-bois

Bruno Macé

En remontant la voie ferrée qui relie Garonor à Aulnay centre, j'ai croisé une mare dans une dépression le long de la voie ferrée. La mare s'étend sur une dizaine de mètres. Sans doute la présence d'eau à cette saison est liée à l'été pluvieux. Pas de plantes aquatiques : des algues du genre mousse en suspension et juncs glauques (*Juncus inflexus*) à certains endroits. Je ne me fait pas trop d'illusions quant à la présence de batraciens compte tenu des traitements chimiques rares mais décisifs sur ce genre de voie ferrée. Si vous passez par Aulnay faites un crochet par la rue Gustave Roussy : la voie est facilement accessible au

niveau de la station service (même en fauteuil). Je n'ai pas fait d'autres découvertes sur cette voie ferrée. Les espaces annexes que l'on voit sur la vue aérienne se ferment comme beaucoup de friches en Seine-Saint-Denis. Les lapins ne semblent plus aussi nombreux qu'il y a dix ans.

Accès



Forêt Régionale de Bondy

Ballades & observations

Alain Thellier

10/11/07

- A noter le *samolus valerandi* : la fameuse plante rare (dont je ne me rappelle jamais du nom) qui pousse toujours dans la station des orchis négligés. Rare, c'est à dire 2 stations dans le 93 : la Forêt de Bondy et le Fort de la Briche. Également vue au marais de Vaires (77).
- **Buglosse vivace** : petit bois de chênes rue de la Haute futaie (avec du Fragon).
- **Iris fétide** au bord du "canal" de la forêt Bondy (déjà citée dans l'Atlas de la Flore de Seine-Saint-Denis).
- **Ache nodiflore** apparue dans la fontaine du Gros-Hêtre (nouvelle en Forêt de Bondy).
- Jeune plante curieuse dans la vase de la roselière coupée du lac (**Salicaire à feuille hysope** ?).
- 1 cormoran.
- **Callitriche commune** désormais abondante dans la mare en croissant (mais, je n'ai pas revu *Callitriche hamulata* qui elle, poussait vers la berge dans l'humus des feuilles).
- Une grande Fougère femelle dans le bois face à nos coupes de renouée du Japon.



Samolus valerandi



Buglosse vivace



Cormoran.

Champigny-sur-Marne

Alain Thellier

12/10/07

Accès :
RER Champigny -> Pont -> autre rive Marne.

- **Velar fausse giroflée** (1).
- le **méridional Géranium musqué**, nombreux sur le talus.
- **Chénopode rouge** + **Chénopode ambrosie** + **Artemisa annua** au pont de l'Île.
- **Fougère des Marais** (toujours là, mais chétive).
- **Helleborine feuilles larges** sous un vieux saule fragile.
- **Panicaut, Aristoloche** vers le barrage de Joinville, puis en bas du quai au bord des chutes d'eaux, deux grands pieds de **roquette** (*Eruca sativa*) en fleurs (!).
- 1 cormoran
- Orme lisse (2) sur le pont en amont.



Roquette.



Helleborine en graines.



Activités

Surprise, surprise !

Annie Pitolet

Avec un printemps et un été pourri comme nous avons eu, les vignerons et les apiculteurs ont vécu des mois d'angoisse !

Mais la nature a été généreuse avec nous et la récolte de miel a été correcte et nous avons pu fournir les 1.000 petits pots à la mairie. Il y en a eu de reste qui s'est fort bien vendu aux Journées du Patrimoine.

Quant à la vigne, si la quantité de raisin a été à peine inférieure à celle de l'année dernière, nous avons beaucoup douté de la qualité du vin, le soleil ayant brillé par son absence cette année. Nous avons eu tort car, incroyable mais vrai, la récolte est d'environ 150 litres et le degré d'alcool, 12°8 ! Les résultats de l'analyse œnologique à laquelle nous avons fait procéder comme tous les ans, a révélé une bonne qualité et nous vous le confirmerons au cours des étapes à venir où nous allons consciencieusement étudier son goût... !

Les vendanges ont été faites sous un beau soleil et l'ambiance n'en a été que plus joyeuse. Petits et grands ont tous participé aux différentes étapes qui mènent du fruit au vin, de la coupe du raisin au foulage, au pressage, gestes ancestraux que beaucoup ont découvert, surtout les enfants.



Vendanges. Autour du pressoir, chacun donne un coup de main.

Ballades & observations

Plaine inondable de la Marne Neuilly-sur-Marne

Stéphane Chambris & Alain Thellier

Sortie sur Plaine inondable de Neuilly-sur-Marne et Haute-Ile avec Stéphane Chambris & Alain Thellier

Les Oiseaux. Voici un petit résumé des observations que nous avons réalisées ensemble au cours de cette sortie naturaliste :

- **Grive mauvis** : une dizaine de contacts au total dans les zones où il y avait des baies, en particulier dans l'aubépine.
- **Merle noir** : au moins 30 contacts souvent près des églantiers.
- **Grive litorne** : une en vol près du pré clôturé.
- **Grive musicienne** : quelques contacts, en particulier deux près du pré clôturé.
- **Tarins** : quelques-uns entendus en vol près de l'hôpital.
- **Pipit farlouse** : un entendu sur le chantier.
- **Épervier** : 1 coté Haute-Ile, 1 coté hôpital.
- **Bécasse** : une dans la cuscute.
- **Mésange nonette** : une dizaine de contacts.
- **Pouillot véloce** : 1 coté Haute Ile.
- **Pinson** : quelques contacts, au moins 30 près de l'hôpital dans je ne sais quelle plante desséchée (Hièbles).
- **Chardonneret** : quelques contacts.
- **Bouvreuil** : quelques contacts.
- **Bergeronnette des ruisseaux** : deux ou trois contacts.

Il nous est donné de voir aussi sept ou huit **grands cormorans** qui surveillent un écureuil au bord de la Marne. Deux **hérons** sont visibles dans les nouveaux fossés. Une **buse** vole au dessus de la Haute Ile avec des **goélands (argentés et leucopnée)**, des **mouettes** et des **cormorans**...

Voilà, j'en ai peut-être oublié un ou deux mais de toute façon, nous les retrouverons, pas de quoi s'affoler !

Stéphane Chambris

La Flore. Nous n'avons pas vu de plantes remarquables, juste quelques **Inule squarreuse**, **Linaire bâtarde messicole** remontée du sol, **Epiaire des marais**. Le chantier ressemble à un chantier d'autoroute, très décapé avec de jeunes friches sans grande valeur. Nous n'avons pas vu d'**Alisier de Fontainebleau** et de **Cardamine impatience**. Cela veut-il dire que ces végétaux ont disparu ?

Nous n'avons pas vu non plus (diminution notable) d'**Iris fétides**, de **Carlins Cuscute** pourtant certainement présentes mais fanées en décembre.

On peut noter l'apparition de la **Moutarde blanche** (peu) ainsi que la **moutarde des champs** suite à l'apport de terre agricole pour semer du gazon (ridicule car cela modifie la nature alluvionnaire du sol).

Il y a trop de plantations de végétaux systématiques sur le littoral des chenaux, spécialement sur les bancs vaseux (à réserver aux limicoles) et sur les grèves caillouteuses (favorables aux plantes rares). Quelques anses herbues bien exposées, sont très favorables aux batraciens. Il ne faudra pas empoissonner !

Nous apercevons une jeune écureuil (espèce déjà observée l'an dernier ici et au parc de l'Hôpital de Ville-Evrard par Jean-Pierre Jurado).

Il faudrait préserver les jeunes **noyers et noisetiers** présents sur le site.

Alain Thellier



Annnonce

Recherche trésorier(e)

Janine SAMSON qui est notre trésorière depuis plusieurs années souhaite passer le relais. Nous recherchons un(e) bénévole pour réaliser la tenue de la compta. Cela représente entre 15 et 20 écritures par mois. Janine pourra vous former pour le passage de ce relais. Merci aux bonnes volontés.

Prix

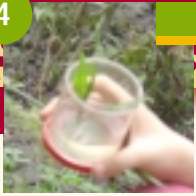
Chantier d'insertion

Loïc Lelardoux

L'ANCA a reçu de la Caisse d'Épargne le Prix "Coup de cœur des sociétaires" dans le cadre des projets d'Économie Sociale et Solidaire pour son projet de chantier d'insertion ayant pour support la restauration du patrimoine naturel.



Annie Pitolet à la remise des prix.



Montreuil

Ballades & observations

Alain Thellier & Bruno Macé

Sur la parcelle des murs à pêches de l'ANCA : **Ophrys abeille(8), Sénéçon à feuilles de roquette, panais, houblon, etc...**

Au parc des Beaumonts :

- **Agripaume cardiaque** (nouvel observation),
- **hippocrepis, globulaire** (pas revue) ,
- **Cresson de cheval** (*Veronica beccabunga*) ,
- **Pastel** (pas revu),
- **Genevrier** (introduit),
- **Centaurées**,
- **Viorne lantane**,
- **Eglantier** (*R.canina*, *R rubiginosa* et un de l'espèces glanduleuse à petites feuilles comme au Sempin),
- **Scabieuse colombar**,
- **Centaurée scabieuse**,
- **Argousier**,
- **Escargots divers** (dont l'escargot "velu").



Agripaume_cardiaque



Escargots aux Beaumonts



Escargot velu

Dossier SDRIF

Schéma Directeur d'Ile-de-France

Alain Thellier

Projet de SDRIF soumis à enquête publique
L'ANCA souhaite porter un message simple et clair de défense des milieux naturels existants encore dans l'Est Parisien et relever les problèmes posés par ce projet de SDRIF sur l'aménagement raisonné de l'ensemble de la Région. Donc nos préconisations s'appliquent à l'ensemble de la Région où le SDRIF soulève les mêmes problèmes.

[1] Ce projet de SDRIF est affligeant, il programme une urbanisation très massive de la petite couronne qui est déjà surchargée : il planifie la construction de la surface d'une ville de Province aux portes de Paris par les "ronds rouges" (Secteur de densification préférentielle).

Cette urbanisation s'applique souvent au détriment des espaces naturels et non pas uniquement par reconstruction / densification du bâti existant.

D'autre part il entérine par avance les projets d'urbanismes massifs de certaines municipalités (CAD c'est leur projet d'urbanisation future qui définira le SDRIF et non l'inverse). Enfin l'usage graphique des "ronds rouges" est une fumisterie : cela allège visuellement les pavés à urbaniser (pourtant bien nombreux) et donne une grande imprécision sur leurs emprises.

Par exemple si l'on se base sur le projet déjà contestable de la ville de Neuilly/Marne de bétonner tout le bocage au Nord du canal de Chelles et les hôpitaux de Ville-Evrard Maison Blanche, alors on peut ENFIN déduire la véritable emprise d'un "rond rouge" = apparemment 500mX500m soit 25 hectares.

Il suffit de voir sur une photo aérienne la taille des pavillons existant à proximité vis à vis de l'emprise d'un "rond rouge" pour se rendre compte que même un seul de ces "rond rouge" n'est pas une chose anodine.

En tant qu'association de protection de l'environnement nous exigeons la publication des surfaces respectives de vert/rouge/etc... du SDRIF. Les surfaces (ha) ouvertes à l'urbanisation doivent être écrites de manière explicite dans le SDRIF (par département, pour les 10 km autour de Paris, pour les 20 km autour de Paris).

Il serait certainement édifiant de compter le nombre de "rond rouge" prévus à 20 km de Paris-Notre-Dame car on trouverait alors la surface d'une ville de province à construire. Effectivement, il suffirait de 32 "ronds rouges" pour refaire Melun (8.04 km²) et de 137 pour refaire Tours (34,36 km²) aux portes de Paris. En extrapoler alors le nombre de nouveaux habitants prévus serait aussi intéressant vu la pénurie d'équipements collectifs et de transports de certains secteurs de la petite couronne.

En bref ce n'est vraiment pas du pur développement durable.

[1]



En effet un "Soutenable développement" correspond à un développement supportable par l'environnement et nous pensons que les agglomérations proches de Paris ont déjà une emprise sur l'Environnement très importante et qu'elle ne peut plus augmenter de manière continue (le développement durable et continu du bétonnage) en restant socialement/naturellement harmonieuse.

Pour ne prendre qu'un exemple : La gare du Nord est déjà la première d'Europe, la troisième du Monde devra-t-elle encore se développer pour gérer cette future urbanisation ?

Par delà le nombre excessif de ronds rouges et le problème posé par ceux situés sur des terrains jamais construits (espaces naturels), la définition (dans le texte du SDRIF) du "rond rouge" doit évoluer vers une simple "suggestion de zone à urbaniser n'entraînant pas une obligation systématique d'urbaniser les éventuels espaces naturels existants à ces emplacements".

Dans ce SDRIF les ZNIEFF comme celle de Gagny-Chelles ne sont pas systématiquement en vert foncé sur les plans d'urbanisme.

Les périmètres protégés à un titre ou un autre (ZNIEFF, Natura2000, arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, terrain boisé classé, site classé, zone inondable, etc...) doivent obligatoirement apparaître sur la carte d'urbanisme= on ne peut pas dissocier la protection de l'environnement et l'urbanisme sur des plans séparés. Surtout en IDF où la principale menace sur l'environnement est l'urbanisme => la carte SIG de la Diren de ces sites devrait être appliquée sur la carte générale d'urbanisme..



"Plaine inondable" de Neuilly/Marne un grand espace naturel au nord de la Haute-Ile pas une réserve foncière



Falaises de la ZNIEFF de Gagny, un patrimoine riche en espèces protégées

Dans ce SDRIF des espaces Naturels voire inondables comme à Neuilly/Marne sont considérés à priori comme des réserves foncières. Les surfaces non urbanisées, c'est-à-dire jamais construites, ayant encore leur sol naturel, que nous considérons comme des espaces naturels et qui sont aussi parfois inondables ne peuvent pas faire partie d'office des " ronds rouges ". Cela est d'autant plus choquant que certains d'entre eux abritent notoirement des ZNIEFF ou des espaces naturels voire des espèces rares ou protégées.

Les " ronds rouges " devraient être réservés à des secteurs à reconstruire (ancienne zone industrielle, emprise ferroviaires, cités à densifier, etc...) et non pas des espaces naturels.

Dans ce SDRIF l'inondabilité est gérée selon sa distance à Paris sans considérer les espaces naturels encore existants ou à recréer.

Les mesures d'accompagnement sur l'inondabilité ne peuvent pas simplement dépendre de leur distance à Paris.

On ne peut pas faire de l'urbanisme même contrôlé sur les rares zones inondables encore non construites du tout (qui sont des espaces naturels existant ou à réhabiliter) même proches de Paris qui devraient prioritairement devenir des espaces verts publics.

De mêmes, tous les projets d'urbanisation en bord de fleuves devraient avoir un recul des constructions (50 m) pour permettre le passage du public de manière continue le long des fleuves devant les constructions et ainsi permettre de libérer l'emprise de la berge et donc la recréation de berges naturelles (même principe qu'en bord de mer) par exemple au Port de Bonneuil.

Par le simple écoulement de l'eau qui amène de manière continue les espèces (graines, larves, alevins) de l'amont lointain, les berges sont de véritables couloirs biologiques.

Infos

Vous pouvez contacter l'association pour vous renseigner sur l'ensemble des dossiers en cours :

- Carrières de Gagny
- Parc de Ville-Evrard
- Plaine de Rosny
- A 103
- SDRIF...



Allées de la "Plaine inondable" de Neuilly/Marne déjà envahies par les eaux en 2000



Berge naturelle de la Seine à Ivry : un objectif à atteindre partout.

Grenelle de l'Environnement

Contribution de l'ANCA au Grenelle de l'Environnement

Alain Thellier

Propositions

1) C'est scandaleux que des produits agricoles soient périodiquement détectés (par exemple par "Que choisir") avec des traces de pesticides hors-normes : Tout franchissement des normes doit rendre le producteur/distributeur pénalement responsable on ne peut pas continuer d'empoisonner les citoyens (cancers, allergies, etc...) D'une part les agriculteurs prétendent ne pas vouloir empoisonner les gens d'autre part chaque fois que l'on analyse des produits agricoles on trouve des résidus de pesticides dans une bonne part d'entre eux : on ne tolérerait pas par exemple que 25% des routiers roulent systématiquement en excès de vitesse en prétendant ne pas vouloir tuer les gens
SANCTION PENALE ASSIMILEE A DE L'EMPOISONNEMENT POUR LE DEPASSEMENT DES NORMES DE PESTICIDES.

2) La pollution des eaux: Bien souvent se limite à un simple constat : la qualité des eaux de tel ruisseau est hors-normes (par exemple le ru de Chantereine dans le 77) Ce constat devrait auto-

matiquement générer une injonction d'agir (avec sanction de retard) pour toutes les Autorités en charge (Mairies, Agence de l'eau, DRIRE, Propriétaires, etc..)

INJONCTION D'AGIR SUR TOUTE LA CHAINE DE DECISION DES LA DETECTION D'UNE POLLUTION AQUATIQUE.

3) L'Urbanisation est certainement la plus grande cause de destruction de biodiversité en France, notamment la grande consommation d'espaces non-construits. Bien sûr reconstruire sur des zones déjà urbanisées présente moins de risque de détruire des espèces patrimoniales. Même si généralement les "points chauds" de la biodiversité française sont déjà recensés ils sont souvent oubliés lors de l'élaboration des plans d'urbanismes. Or un PLU ne peut pas prétendre " prendre en compte l'environnement " en oubliant le patrimoine naturel sur ces plans.

L'ABSENCE DE REPORT DANS UN PLU DES CONTOURS DES ZNIEFF, APB, RESERVES NATURELLES, PARC NATIONAUX, ZONES INONDABLES

ET AUTRES MILIEUX NATURELS PATRIMONIAUX DEVIENT UNE CAUSE D'ANNULATION SYSTEMATIQUE DU PLU.

4) L'autre grande cause de destruction de biodiversité en France c'est l'agriculture : les champs et prairies de l'agriculture intensive ont une biodiversité plus faible que celles des friches urbaines de Seine-St-Denis*.

L'agriculture biologique permet l'existence de milieux agricoles qui soient aussi des écosystèmes riches et non pas une surface perdue pour la Nature. Néanmoins les produits alimentaires biologiques sont plus chers que les produits intensifs. Pourtant les produits intensifs ont eux un

Coût pour la collectivité (pollution aquatique par exemple) et donc les produits alimentaires biologiques pèsent moins sur la collectivité
CREATION D'UN TAUX DE TVA TRES REDUIT POUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES A EMBALLAGE MINIMAL/RECYCLABLE (TAUX PRODUIT DE BASE BIO).

La base de données informatisée de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU).



Alain Thellier

<http://www.biodiv93.org/>

Nous avons examiné de façon très attentive ce projet de site web qui ne nous semble pas viable et utilisable actuellement.

L'objectif étant de créer un outil utile pour l'ensemble des partenaires en permettant la consultation et la saisie d'un grand volume de données naturalistes, nous pensons que des améliorations simples sont tout à fait réalisables par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

1/ Les observations d'espèces

Les observations sont présentées sous la forme d'une espèce liée à une commune et une année. Une liste des observateurs apparaît pour l'ensemble d'une commune sans savoir à quel auteur appartient l'observation : cette liste d'observateurs doit être supprimée. L'auteur de la dernière observation doit juste apparaître avec l'espèce.

2/ Cartes de répartition

La cartographie d'un SIG est l'un des éléments essentiels du projet, hors ici, les cartes sont totalement illisibles.

Il n'y a aucun fond de carte permettant d'identifier les espaces, aucune légende pour identifier l'orange, du jaune... la situation d'une espèce sur une commune est totalement illisible.

Les cartes de répartition sont inexploitable, ce qui est bien dommage pour un logiciel SIG.

Un point rouge sur un fond de carte d'une seule photographie aérienne de la Seine St Denis occupant tout l'écran suffirait pour identifier la situation d'une espèce.

3/ Le statut de protection

La forte valeur patrimoniale d'un espace naturel est déterminée par une ou plusieurs espèces rares et/ou protégées.

Or la présentation du statut d'espèces protégées est assez confuse et peu lisible pour les personnes n'ayant pas une connaissance précise du contenu des lois de protection.

Le statut des espèces mentionne par exemple différents articles de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature sans même la nommer. Il nous semble plus explicite de nommer la loi de 1976 plutôt que ces articles...

Il faut pouvoir rechercher globalement les "Espèces protégées" et les espèces "Déterminantes ZNIEFF" et non pas décliner avec autant de précision les différents statuts (Directive oiseaux, Convention de Berne...).

> "Espèces protégées"
> "Espèces protégées ou dét. ZNIEFF"
> "Tout"

Nous pensons qu'un indice de rareté tel qu'il existe dans l'Atlas de la Flore de la Seine-Saint-Denis, CBNBP 2006, doit être intégré. (Indices NRR TR R AR AC C TC)

Nous y rajouterons un indice TTC pour les espèces (sans intérêt) existant dans toutes les communes. Ces indices sont donc définis ainsi :

NRR vu il y a plus de 20 ans et Non Revue Récemment

TR dans 1 commune

R dans 2 à 3 communes

AR dans 4 à 6 communes

AC dans 7 à 12 communes

C dans 13 à 20 communes

TC dans 21 à 40 communes

TTC dans toutes les communes

ABSENTE Jamais observée

Cet indice devrait être intégré dans la base pour chaque espèce (flore & faune). Nous devrions pouvoir utiliser les critères de recherche

"**Tout**" "**TC**" "**C**" "**AC**" "**AR**" "**R**" "**TR**"

"**NRR**" "**Absente**", tout en pouvant sélectionner plusieurs critères comme **R+TR+NRR** (espèces rares à éteintes).

Dans la liste obtenue, nous devons pouvoir retrouver les champs :

Nom commun

Nom latin

Indice rareté

La date de dernière obs.

& la commune de cette obs.

Protégée/ZNIEFF (ou pas)

4) Recherche d'espèces

a) Plusieurs espèces

Il faut pouvoir chercher par une partie du nom (commun ou latin) de l'espèce

Ex : Recherche de "foug"

- > Fougère des Marais
- > Fausse Fougère mâle
- > Plante à feuilles de fougères
- > Plante autre (Fougerum vulgaris)

b) Recherche d'une espèce seule

Pour une espèce rare, il serait souhaitable de pouvoir avoir toutes les observations / observateur / dates / commentaires du département sur une seule page de manière à bénéficier d'un historique pouvant servir à rechercher une espèce non revue récemment.

5) Saisie d'espèces

a) Les Observateurs

Il faut disjoindre la fiche de l'observateur de la liste d'observations d'espèces. C'est à dire que l'on crée une fois un observateur complet (Adresse, Nom, Mail, Site Web, etc...) et son mail servira de "clef" pour les saisies ultérieures de cet observateur.

b) Une Station (un endroit où des espèces ont été observées)

On saisit juste ses champs :

- > Mail
- > Date de l'obs. (Un champ date unique voire un outil gadget calendrier serait plus rapide)
- > Heure (Facultative peut être utile pour des observations d'animaux nocturnes : chauves-souris, chouettes)
- > Commune (Dans une liste)
- > Lieu-dit (Facultatif)
- > Commentaire (Assez grand champ)

Exemple :

Observateur mail **association.anca@free.fr**

Commune **Neuilly-Marne** Lieu-dit **Haute-Ile**

Date **27/11/2007** Heure _____

Commentaire : **Espèces d'une friche**

c) Liste d'observations d'espèces

Une fois la station définie on ne peut pas saisir les espèces de la friche de Neuilly-Marne une par une...

Aussi nous préconisons un principe de saisie des espèces par liste (un bordereau de saisie).

L'utilisateur se génère une liste d'espèces (bordereau de saisie) et il "coche" (CAD met une croix) dans cette liste pour celles effectivement vues.

Cette liste ne doit pas reprendre toutes les espèces de Seine-St-Denis (2000), mais est obtenue de la même manière que pour "rechercher", donc en obtenant une faible partie mais pertinente des 2000 espèces.

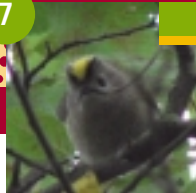
Par rapport à la liste habituelle du menu Rechercher cette liste dispose pour chaque espèce d'une case à cocher (=espèce vue) et d'un champ commentaire (facultatif) à remplir.

Un critère "Espèces de cette commune [x]" pour ne sortir que les espèces déjà observées sur cette commune serait également intéressant pour réévaluer un ancien inventaire en essayant de recroquer cette année les espèces déjà vues à Neuilly-Marne dans le passé par exemple.

Également pour limiter la taille de cette liste de saisie on pourrait décliner le critère "Groupe taxonomique" ainsi :

- > **Oiseaux**
- > **Mammifères**
- > **Batraciens et reptiles**
- > **Flore**
- > **Insectes-Lépidoptères**
- > **Insectes-Coléoptères**
- > **Insectes-autres**
- > **Invertébrés-autres**

Par exemple pour saisir notre station de friche à Neuilly-Marne. Nous prenons "Flore" + "TTC"+"TC" car je présume que cela sera des



espèces communes. Nous obtenons ainsi l'affichage d'un bordereau de saisie de 100 plantes communes. Nous cochons celles observées dans la friche. Pour ces espèces vues, nous pouvons ajouter un commentaire.

Cette méthode est très rapide puisque saisir 50 espèces peut se faire en 50 clics sur les cases à cocher.

Exemple ci-dessous de bordereau avec en gras les saisies de l'utilisateur (coche et commentaire)

<input checked="" type="checkbox"/>	[abondante]	Urtica dioica L.	Ortie dioïque, Grande ortie	2007 à Bondy	TTC
<input checked="" type="checkbox"/>	[non fleurie]	Urticularia australis R.Br.	Urticaire citrine, Urticaire élevée, Grande urticaire Prot. Reg.	2003 à Aulnay	R
<input type="checkbox"/>		Vaccaria hispanica (Mill.) Rauschert	Saponaire des vaches	1962 à Neuilly-Plaisance	NRR ZNIEFF

[Ophrys apifera var aurita albimos] Autres taxon/espèce

Il faut ajouter une ligne "Autres taxon/espèce" car toutes les espèces du département de la Seine-Saint-Denis ne sont pas encore connues. Le nom de l'espèce serait alors saisi en commentaire (obligatoire).

Note: On peut envisager de saisir une " non-observation " avec juste le commentaire. Comme dans l'exemple ci-dessous où l'espèce est non revue mais à fait l'objet d'une recherche ce jour-là.

<input type="checkbox"/>	[station inspectée, absence de tiges et de floraison cette année]	Limodorum arbovitum	Limodore	2005 à LivryGargan	TR
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------	---------------------	----------	-----------------------	----

Enfin, dans l'actuelle base de données, certaines communes sont situées hors du département et prêtent à confusion en faussant les statistiques de valeurs patrimoniales de la Seine-Saint-Denis. Il faut donc les retirer et, sans doute, les transmettre aux conseils généraux voisins.

Geai des Chênes



Trucs et astuces

Choisir un appareil numérique pour le naturaliste

Alain Thellier

L'existence d'une fonction macro et d'un zoom optique le plus puissant possible (>400mm) et d'une fonction camera sont déterminants pour le naturaliste avisé.

Pour le reste les tests d'appareils photos fleurissent en cette fin d'année mais seuls quelques critères des tests de Que-Choisir, La Fnac sont pertinents pour le naturaliste : la qualité optique, le respect des couleurs et le stabilisateur optique qui est le seul moyen de prendre des photos avec un téléobjectif puissant à main levée (c'est-à-dire sans pied ou crosse).

Il existe trois sortes d'appareils : les compacts, les bridges, les reflex.

Les **Compacts** ont souvent des zooms optiques faibles et des qualités optiques faibles néanmoins certains font "macro". Si vous ne vous intéressez pas aux oiseaux alors les meilleurs compacts peuvent être un bon choix (insectes, plantes, etc..).

Les **Reflex** ont un miroir et un prisme qui permet de voir dans le viseur à travers l'objectif avec toute l'acuité de l'œil du photographe donc ils sont en théorie le meilleur choix mais souffrent de trois défauts :

Le poids : parfois plusieurs kg avec un téléobjectif puissant donc rédhibitoire en randonnée.

La coûteuse nécessité d'acheter un téléobjectif puissant (>400mm) réellement adapté à votre reflex numérique. Vos anciens objectifs reflex sont adaptés à une pellicule de 24x36mm et pas vraiment à ces nouveaux capteurs numériques.

L'exposition vue dans le viseur est celle de votre œil et non pas celle de la photo finale donc dans des conditions extrêmes de luminosité, on ne voit rien de bon dans le viseur d'un reflex alors que la photo sera bonne.

Ce point devient rédhibitoire en sous-bois en contre jour si vous visez un oiseau sous le feuillage : votre œil ne verra que l'ombre noire du feuillage et ne pourra pas suivre votre proie.



Grimpereau

Les **Bridges** ont eux un viseur numérique comme un deuxième petit écran. Bien entendu comme pour l'écran des compacts numériques cette image est bien passée par l'objectif mais les puristes lui reprochent son imprécision pixelisée d'image informatique. Heureusement la résolution en pixels de ces viseurs augmente et ils disposent d'un grand avantage: l'exposition est bien celle de la photo définitive ainsi notre oiseau dans l'ombre devient là magiquement visible.

Autre avantage les bridges sont légers moins chers que des reflex et disposent de zoom optiques intégrés très puissants de bonne qualité (parfois même venant de Leica) dépassant parfois les 400mm. En bref peut être l'idéal pour le naturaliste.

Quelques trucs

Ne pas se laisser abuser par les MegaPixels ou les X12 des zooms car ce qui compte dans un zoom c'est qu'il soit optique (et non pas numérique = simple agrandissement de l'image) et atteigne la plus haute valeur 400mm, 432mm etc...:

Pour l'espèce rarissime mais trop loin on peut néanmoins laisser activé en plus son zoom numérique pour les moments rares où cela ne grossit pas encore assez...

Toujours prendre la meilleure qualité de compression (TIFF ou RAW voire JPEG peu compressée) pour avoir des images dont les détails n'ont pas été gommés par la compression et pouvoir les recadrer (en TIFF) sur son micro.

Exposition au centre et mise au point au centre : si vous n'arrivez pas à viser l'oiseau alors visez son support sous lui (branche) et non pas le feuillage et ses ombres au dessus.

Stabilisateur optique toujours activé.

Dès la fin de l'été mettre les ASA à 400 et plus puisque la luminosité sera désormais toujours faible et que la vitesse (pas de flou de bougé) est essentielle.

Anticiper : mettre en marche son appareil et sa mise au point (viser une branche) tout en arrivant au site et non pas quand l'oiseau s'envole.

Désactiver tout les bruitages "effrayants" de l'appareil (mise au point, déclenchement)

Ne soyez pas mesquin: quand la bête est enfin dans le viseur faites donc plein de photos (voire en mode rafale) puis effacez les ratées.

Chantier d'insertion pour la restauration des mares de la Seine-Saint-Denis

Loïc Lelardoux

Des mares en Seine-Saint-Denis ? Oui, l'un des départements les plus urbanisés de France accueille un peu moins d'une centaine de mares ! En 2004, l'association des Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA) lance le projet de monter un chantier d'insertion ayant pour support la restauration du petit patrimoine naturel. Ainsi, depuis 2005, une quinzaine de mares ont fait l'objet d'une restauration sur la Forêt Régionale de Bondy, le Parc National Forestier de Sevrans et le Bois de Tremblay-en-France.

L'équipe composée d'un encadrant et de 6 agents d'entretien des espaces naturels effectue plusieurs interventions, notamment en automne et en hiver, période de repos pour la faune et la flore. Chaque mare fait l'objet d'un plan de gestion individuel permettant d'affirmer son caractère propre (forestière, champêtre...). L'équipe effectue le curage, l'étrépage, la fauche, l'élagage, ainsi que le nettoyage des bois et des déchets.

Depuis nos interventions, de nombreuses observations faunistiques et floristiques sont réalisées. Les mares accueillent 8 espèces de batraciens : le crapaud commun, la grenouille verte, la grenouille agile, la grenouille rousse, le triton crêté, le triton palmé, le triton ponctué et la salamandre tachetée. La couleuvre à collier, reptile devenu rare en Seine-Saint-Denis, colonise rapidement les mares après un curage. L'intérêt botanique explose également lorsque le capital de graine stocké dans les vases est remis en lumière. Là où les saules avaient totalement ombragés la mare avant notre intervention, nous retrouvons les héliophytes et les hydrophytes. Suite à notre intervention sur l'une des mares de la Forêt de Bondy, nous avons trouvé la callitriche à crochet *callitriche hamulata*, deuxième station en Seine-Saint-Denis. Les plantes deviennent alors support pour l'entomofaune. Nous retrouvons les libellules tels que le lesté vert, la petite nymphe au corps de feu, les sympétrums mais aussi une grande diversité de coléoptères aquatiques, de punaises aquatiques et de petits mollusques. Les mares sont ainsi de grandes réserves de biodiversité au cœur des villes.

Ce projet qui permet à des personnes momentanément en difficulté d'accéder à l'emploi fait l'objet d'un réseau de nombreux partenaires comprenant le Fond Social Européen, la Région Ile-de-France, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, la Communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil, la commune de Tremblay-en-France ainsi que plusieurs fondations.

Aujourd'hui, l'association souhaite développer ces compétences et son action dans l'Est parisien auprès des collectivités locales mais aussi des particuliers. La création et l'entretien de mare sous forme de prestation de services peuvent permettre de valoriser la biodiversité en milieu urbain.

Article paru page 7 du n°1 Au fil des mares (été 2007)
Auteur : Loïc Lelardoux (ANCA) pour Pôle-relais Mare et Mouillères de France.

Programme des activités de janvier à mai 2008

Vergers du Bel-Air Dimanche 20 janvier

de 10 h 30 à 17 h

Chantier Nature

Chantier de débroussaillage

Repas ensemble

RDV : 10 h 30, Sentier des pommiers à Neuilly-Plaisance

Accès de Paris par le RER A

arrêt Neuilly-Plaisance, puis bus 114 arrêt Bel-Air.

Assemblée Générale (AG) de l'ANCA

Comme chaque année, notre AG aura lieu en Mars.

Vous recevrez la convocation par courrier un mois avant la date de ce rendez-vous annuel.

Parc Forestier de la Poudrerie

Samedi 5 avril

de 14h30 à 17h

Balade forestière

Sortie sur le thème des mares, des batraciens et de la botanique forestière.

RDV : 14 h 30 devant Poste de garde entrée principale allée Eugène Burlot à Vaujours.

Plateau d'Avron Dimanche 20 avril

de 14 h 30 à 17h

Sortie batraciens et botanique

Avec TIMARCHA, association des étudiants naturalistes de Jussieu

RDV : 14 h, Place Stalingrad à Neuilly-Plaisance (Plateau d'Avron).

Bus 114 du RER A Neuilly-Plaisance ou du RER E Villemomble

Forêt de Bondy et Bois des Couronnes

Samedi 24 mai

de 14h30 à 17h

Balade forestière

botanique, odonates, oiseaux...

Venez participer à la Fête de la Nature !

Partout en France, les associations de protection de la nature vous présentent leurs activités.

RDV : 14h 30,

Poste de garde

entrée principale

D136



La deuxième édition de la Fête de la Nature aura lieu les 24 et 25 mai, quelques jours après la Journée mondiale de la biodiversité (22 mai).



Retrouvez l'ANCA sur internet :
<http://association.anca.free.fr/>

Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA)



44, avenue des fauvelles

93360 Neuilly-Plaisance

Tél. : 01 43 09 19 69

E-mail : association.anca@free.fr